

LE *TRANSPORTEUR*

Magazine de la Fédération des transporteurs par autobus

Été 2014 • Volume 1 • numéro 1

MOBILISE. CONCERTE. ORIENTE.

FÉDÉRATION DES TRANSPORTEURS PAR AUTOBUS

.....
SCOLAIRE • NOLISÉ • SPÉCIALISÉ • URBAIN • INTERURBAIN

MAIS EST-CE
UN CANARD?

RETOUR SUR
LE CONSEIL
PROVINCIAL

C'EST PARTI!

Votre nouvelle Fédération

Le MINOTOUR SRW, sa polyvalence vous impressionnera!



Le véhicule scolaire le plus compact sur le marché

- Idéal pour les trajets de niveaux préscolaire et primaire.
- Le Minotour SRW, tout en étant construit avec les mêmes spécifications rigoureuses que le Minotour DRW, assure aux gestionnaires de flotte la fiabilité, la robustesse et la maniabilité tant recherchées.
- Offert en version 20 passagers avec possibilité de configuration de 4 ou 5 rangées.

Le Minotour est conçu pour vous, profitez pleinement de ses avantages et offrez la sécurité à ceux que vous transportez.

Contactez votre représentant dès maintenant !



Sortie 175, Route-Transcanadienne
2275, Canadien, Drummondville
(Québec) J2C 7V9
Tél. : (819) 474-2700
Sans frais : 1 800 567-0971

info@autobusthomas.com

autobusthomas.com



SOMMAIRE



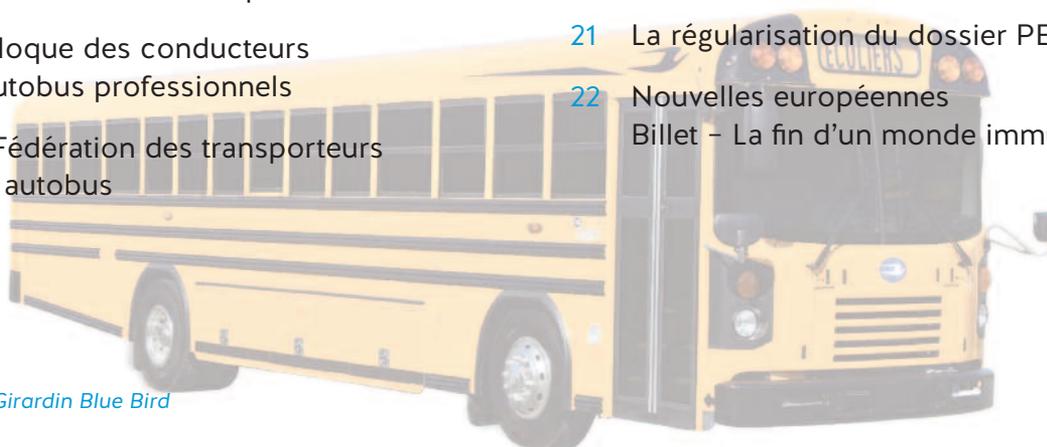
**FÉDÉRATION
DES TRANSPORTEURS
PAR AUTOBUS**

SCOLAIRE • NOLISÉ • SPÉCIALISÉ • URBAIN • INTERURBAIN



11

- 5 **Mot du président**
- 6 **Éditorial**
C'est parti!
- 8 Grand Défi Pierre Lavoie
Sans les transporteurs scolaires,
pas de Grande récompense!
- 9 Colloque des conducteurs
d'autobus professionnels
- 11 La Fédération des transporteurs
par autobus
- 14 Retour sur le Conseil provincial
- 15 Mais est-ce un canard ?
- 18 **Capsule assurance**
Quoi faire en cas d'accident ?
- 20 Les Prix François-Maurais 2014
- 21 La régularisation du dossier PEVL
- 22 Nouvelles européennes
Billet - La fin d'un monde immuable



Publicité : Girardin Blue Bird

Le Transporteur est une publication de la Fédération des transporteurs par autobus. Elle est tirée à 1800 exemplaires et distribuée gratuitement quatre fois par année.

Les opinions émises par les collaborateurs n'engagent qu'eux-mêmes. Les commanditaires et les annonceurs conservent l'entière responsabilité du contenu de leur annonce.

Le contenu du magazine ne peut être reproduit sans mention de la source.

Fédération des transporteurs par autobus
5700 boul. des Galeries, bureau 250
Québec (Québec) G2K 0H5
Téléphone : 418 476-8181
Sans frais : 1 844 476-8181
Télécopieur : 418 476-8177
courrier@federationautobus.com

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

ISSN: 0835-0868 (imprimé)
ISSN: 1913-3081 (en ligne)

Rédaction et publicité
Martin Bureau

Collaborateurs
Denis Gervais
Me Stéphane Lamarre

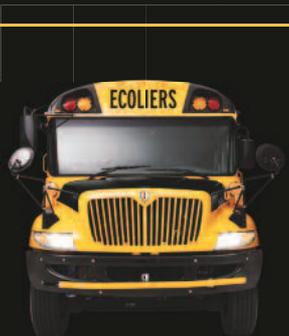
Conception graphique
Marie-Claude Bélanger

Correction de textes
Mireille Bélanger

Impression
Deschamps impression
Tél.: 418 667-3322
Télé.: 418 667-8345

IC BUS

TOUJOURS LÀ POUR VOUS



- ✓ **Toujours** conforme aux normes EPA les plus récentes
- ✓ **Toujours** pas d'urée dans les véhicules
- ✓ **Toujours** éligible aux ajustements liés à l'environnement auprès de votre commission scolaire
- ✓ **Toujours** numéro 1 au Canada et en Amérique du Nord



Autobus Leeds Transit

Sans frais 1 866-210-6299
www.leadstransit.com

555, J.-Owald-Forest
St-Roch-de-l'Achigan (Québec)
J0K 3H0



MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec une immense fierté que je m'adresse à vous à titre de 1^{er} président de la Fédération des transporteurs par autobus. Comme tout le monde le sait, cette organisation est le fruit de la fusion entre l'Association du transport écolier du Québec et l'Association des propriétaires d'autobus du Québec. Elle a été officiellement et légalement constituée en avril 2014.

La création de la Fédération est aussi un aboutissement d'un travail acharné du comité de travail mis en place à la fin 2012 avec des représentants des deux associations. Je veux profiter de l'occasion pour remercier ces membres du comité et je me permets de les nommer. Il s'agit de M. François Barette, Mme Louise Giroux, M. Michel Larocque et M. Guy Sirois du côté de l'APAQ, M. Gaston Lemay, M. Denis Paquette, M. Stéphane Tremblay, M. Stéphane Lefebvre et moi-même du côté de l'ATEQ.

Il faut dire que ce n'était pas la première initiative de rapprochement des deux associations. Les enjeux et défis des prochaines années, en regard à l'industrie du transport de personnes, ont primé sur la vieille rivalité qui existait entre les deux associations.

Nous représentons donc dorénavant, une organisation unie et représentative. Nous sommes LA Fédération des transporteurs par autobus qui regroupe tous les modes de transport privé de personnes et, par conséquent, nous devenons un incontournable vis-à-vis nos différents partenaires gouvernementaux et autres.

Aujourd'hui, tout est en place. Les membres du nouveau conseil d'administration se sont réunis à plusieurs reprises afin de jeter les bases de cette nouvelle fédération. En août prochain, les administrateurs se rencontreront afin d'élaborer un plan d'action à court et moyen termes. Plusieurs défis nous attendent au cours des prochains mois et le fait d'être regroupé sous une seule entité nous permettra d'avoir un meilleur rapport de force avec un discours cohérent.

Le changement de nom et de visuel ne change rien à notre engagement de défendre les intérêts des membres et notre industrie. Notre mission est de favoriser la mobilité efficace et sécuritaire des personnes et ainsi contribuer à l'image, la valorisation et la stabilité du transport collectif de personnes. La Fédération se donne également comme mandat de tout mettre en œuvre afin que ses membres soient considérés comme les professionnels du transport de personnes aux yeux de toutes les instances.



Martin Paquette
Président



C'est parti!

Ça y est, la nouvelle organisation est en place. La Fédération des transporteurs par autobus est maintenant une réalité.

Lors de la présentation du nom et du logo au conseil provincial d'avril dernier, nous avons présenté notre promesse notamment envers les membres soit :

Mobilise, Concerte, Oriente.

Voilà sur quoi nous nous attarderons au cours des prochains mois. Dans un premier temps, nous tâcherons de **Mobiliser** tous les membres afin qu'ils s'approprient leur nouvelle Fédération. Nous souhaitons que vous continuiez à vous impliquer dans les différentes activités, car comme on le mentionne souvent « une organisation n'est forte que par l'implication de ses membres ». La mobilisation touche également tous les intervenants impliqués de près ou de loin dans l'industrie du transport par autobus, que ce soit les gouvernements, les ministères, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Commission des transports, les commissions scolaires et j'en passe.

Concerte. Nous rallions maintenant l'ensemble des secteurs de transport privé par autobus. La Fédération s'affaira à les représenter dans l'intérêt des membres qui les composent. C'est avec leur concours que nous contribuerons, ensemble, à l'image et à la stabilité de notre industrie, dans un discours cohérent et représentatif.

Oriente. C'est le propre de toute organisation qui représente un groupe d'individus ou d'entreprises. D'ailleurs, les deux associations ont, au fil des ans, beaucoup orienté les destinées de leur industrie respective en intervenant auprès des différents gouvernements ou organismes en lien avec le transport par autobus. Que ce soit pour le renouvellement des contrats de transport scolaire, la mise en place de programmes favorisant le transport collectif ou l'utilisation du transport par autobus.

Le service aux membres demeurera une priorité pour la Fédération des transporteurs par autobus. Elle continuera d'offrir les mêmes services avec la même rigueur et la même efficacité. Les différents événements développés au cours des années par les deux associations seront maintenus. On a qu'à penser à la campagne de sécurité et à Bienvenue Québec qui sont deux activités annuelles très importantes pour l'industrie. ►



Bref, beaucoup de travail a été accompli pour créer la Fédération des transporteurs par autobus, mais il reste encore beaucoup à faire au cours des prochains mois et années.

D'un tout autre ordre d'idée, du côté politique provinciale, nous avons eu une élection le 7 avril dernier qui a mené à un changement de gouvernement. Qui dit nouveau gouvernement dit nouveaux ministres. Voici donc brièvement les ministres avec qui nous travaillerons au cours des prochaines années.

Le Premier ministre, M. Philippe Couillard, a nommé M. Robert Poëti, député de Marguerite-Bourgeoys, ministre des Transports. M. Poëti connaît le milieu pour l'avoir côtoyé pendant quelques années à titre de représentant de la Sûreté du Québec à la Table de l'industrie du transport lourd.

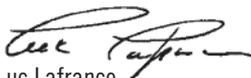
MOBILISE. CONCERTE. ORIENTE.

Du côté du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, c'est M. Yves Bolduc, député de Jean-Talon qui en a la charge. M. Bolduc a été ministre de la Santé lors du précédent gouvernement libéral. Son expérience gouvernementale en tant que ministre sera sans doute bénéfique dans la gestion de ce ministère.

Les Affaires municipales et l'Occupation du territoire ont été confiées à M. Pierre Moreau, député de Châteauguay. M. Moreau a été, durant quelque temps, ministre des Transports, il connaît donc bien notre industrie et les enjeux touchant le transport collectif en région.

Finalement, Tourisme Québec aura à sa tête une nouvelle ministre. Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse, prendra les rênes de ce ministère avec lequel nous travaillons en collaboration, notamment, pour notre événement Bienvenue Québec.

La Fédération des transporteurs par autobus a déjà sollicité des rencontres avec ces ministres afin de les sensibiliser aux enjeux de notre industrie.


Luc Lafrance
Directeur général



Grand Défi Pierre Lavoie

Sans les transporteurs scolaires, pas de Grande récompense !

Toujours fiers de supporter le Grand Défi Pierre Lavoie, la Fédération des transporteurs par autobus et ses membres poursuivent leur implication pour cet événement qui leur tient à cœur notamment, lors de *La Grande récompense Desjardins*.

La Grande récompense

La Fédération et ses membres contribuent en mettant à la disposition du Grand Défi Pierre Lavoie de nombreux véhicules afin de transporter les quelque 5 000 élèves des écoles gagnantes de la Grande récompense pour qu'ils puissent se prévaloir de leurs prix.

La Grande récompense consiste en une fin de semaine complète et gratuite où les 5 000 jeunes gagnants ont eu la chance de dormir au Stade olympique et de passer une journée à La Ronde. Un spectacle haut en couleurs et une foule de surprises ont été offerts aux gagnants. Le prix comprend le transport aller-retour en autobus scolaire jusqu'au Stade ainsi que les repas.



La Fédération des transporteurs par autobus remercie tous les transporteurs qui ont accepté de participer au déplacement des écoliers et des accompagnants des écoles gagnantes.

La boucle

Encore cette année, la Fédération était représentée à cette épreuve où un maximum de 3 000 cyclistes étaient invités à rouler sur un circuit de 135 kilomètres dans la région de Québec. L'équipe de la Fédération était composée de personnes toutes motivées à faire leur part pour le Grand Défi. Il s'agissait entre autres de Philippe Baribeau, Sébastien Baribeau, Michel Tremblay, Sylvain Lemaire, Robin Goudreault, Jean-Guy Provost, Nicolas Fréchette, Denis Pellerin, Mario Douville, Claude Bédard et Luc Lafrance. Félicitations à ceux et celles qui ont mis leurs efforts à contribution.

Course au relais pour le secondaire

Courir pendant 24 heures, à relais, sans arrêt; c'est le défi que Pierre Lavoie avait lancé aux élèves des écoles secondaires du Québec. On y attendait près de 75 écoles, avec 30 participants par école, soit environ 2 250 coureurs. Un beau défi que les jeunes ont su relever et auquel a contribué le Groupe Jeannois en escortant les jeunes tout au long du parcours. Une belle contribution !

Les 1 000 KM



Plus de 900 cyclistes chevronnés et engagés étaient attendus à l'occasion du Grand Défi cycliste de 1 000 km réalisé sur trois jours. Le cortège de cyclistes accompagnait Pierre Lavoie depuis le Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'à Montréal et rejoignait les jeunes de La Grande récompense.

Tout un exploit auquel participait encore cette année l'équipe Girardin. Félicitations pour votre enthousiasme et votre ténacité.



Colloque des conducteurs d'autobus professionnels

Le 23 avril dernier, s'est tenue la deuxième édition du Colloque des conducteurs d'autobus professionnels au Centre de formation en transport de Charlesbourg. Cette activité, organisée conjointement avec Contrôle routier Québec et la Fédération des transporteurs par autobus, fût un succès.



M. Serge Gonthier, représentant des ventes PrevoSt et M. Jean Lebrun, Orléans Express



M. Jérémie Ancil, Autocar Jeannois, M. Serge Gonthier, représentant des ventes PrevoSt, M. Jean Lebrun, Orléans Express et M. Robert Dussault, Autobus Laval

Une journée bien remplie

Plus de 170 personnes ont participé à ce rendez-vous annuel où le métier de conducteur d'autobus est à l'honneur. Cent d'entre eux ont assisté aux quatre séances d'information données dans le cadre du Colloque :

- Heures de conduite américaines;
- La gestion de crise à l'ère des réseaux sociaux;
- Programme nord-américain de gestion de la fatigue;
- Les obligations du conducteur lors d'un voyage nolisé.

En plus de rencontrer les exposants présents spécialement pour l'événement, les conducteurs professionnels avaient l'occasion de faire l'essai d'un simulateur de conduite, de procéder à des essais routiers avec des autocars du constructeur Motor Coach Industry (MCI) et de visiter le Centre de formation en transport de Charlesbourg.

Compétition d'habiletés PrevoSt

Nous tenons à féliciter chaleureusement le gagnant du concours d'habiletés PrevoSt, **M. Jean Lebrun**, conducteur chez Orléans Express. M. Lebrun s'est vu remettre le **trophée** ainsi que la **bourse de 500 \$**, offerte par PrevoSt.

La deuxième position a été remportée par M. Robert Dussault d'Autobus Laval et la troisième par M. Jérémie Ancil d'Autocar Jeannois.

Félicitations à tous les conducteurs qui ont participé à la compétition.

Le succès de cette deuxième édition est dû aux nombreux partenaires, collaborateurs et exposants. Nous les remercions grandement pour leurs appuis.

- BFL Canada
- Emploi-Québec de la Capitale nationale
- MCI
- Truck Stop Québec
- Van Houtte
- Université Laval
- Via Prévention
- Sûreté du Québec
- Intercar
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Autobus La Québécoise
- Commission des transports du Québec
- Société d'histoire d'autobus du Québec
- Camo-route

Le C2, d'Autobus Thomas, celui qui vous en offre le plus sur le marché

C2 commercial



C2 scolaire



**Le C2 d'Autobus Thomas
est le véhicule qu'il vous faut,
contactez sans plus tarder
votre représentant pour en faire l'essai !**



Constatez les avantages !

- Le plus fiable de l'industrie
- Polyvalent autant pour le scolaire que pour le transport de groupes
- Le préféré des chauffeurs
- Une allure inégalée

Pourquoi attendre !

Autobus Thomas inc.
L'évolution en transport 

Sortie 175, Route-Transcanadienne
2275, Canadien, Drummondville
(Québec) J2C 7V9
Tél. : (819) 474-2700
Sans frais : 1 800 567-0971

info@autobusthomas.com
autobusthomas.com



MOBILISE. CONCERTE. ORIENTE.

FÉDÉRATION DES TRANSPORTEURS PAR AUTOBUS



SCOLAIRE • NOLISÉ • SPÉCIALISÉ • URBAIN • INTERURBAIN

L'année 2014 représente un tournant important pour l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ) et l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ). Ces deux associations solidement implantées dans le milieu du transport par autobus forment maintenant qu'une seule et unique entité.

La Fédération des transporteurs par autobus représente dorénavant un groupe uni, fort et représentatif de l'industrie du transport privé par autobus. Elle est plus que jamais une organisation unique, influente et incontournable. Elle rassemble la grande majorité des entreprises privées de transport collectif de personnes qui œuvrent dans tous les secteurs d'activités soit scolaire, nolisé, urbain, interurbain, adapté, aéroportuaire et médical.

La Fédération perpétuera la mission de chacune des deux associations soit :



De favoriser la mobilité efficace et sécuritaire des personnes et ainsi contribuer à l'image, la valorisation et la stabilité du transport collectif de personnes.

LES SERVICES

La Fédération des transporteurs par autobus offrira les mêmes services avec la même rigueur de la part de votre permanence. En tant que membres vous bénéficierez d'avantages tels que :

Service de consultation en matière

- Juridique;
- Ressources humaines;
- Relations de travail;
- Communications.

Représentation gouvernementale

La Fédération des transporteurs par autobus vous représente auprès des ministères des Transports, du Tourisme et de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant les enjeux en transport et ce, tous secteurs confondus.

Achat en groupe

Les membres bénéficient d'un pouvoir d'achat leur permettant de réaliser des économies. La Fédération négocie des prix avantageux pour les services et les produits qui peuvent être personnalisés au nom du transporteur :

- Registre de vérification avant départ;
- Registre des heures de conduite;
- Contrat de transport nolisé;
- Formulaire pour enfant voyageant seul;
- Projet sentinelle. ▶

LES SERVICES

Campagne annuelle de sécurité en transport scolaire

Durant deux semaines en février, la sécurité en transport scolaire est mise en avant-plan afin de rappeler l'importance d'adopter des comportements sécuritaires à bord et en présence d'autobus scolaires.

Publications

Soyez branchés sur l'actualité de l'industrie du transport par autobus via :

- **Le Transporteur** – Magazine de la Fédération des transporteurs par autobus publié quatre fois par année;
- **Le Transporteur express** – Infolettre mensuelle informant les membres sur des sujets se rapportant à notre industrie;
- **Revue de presse** – Touchant tous vos secteurs d'activité, elle vous est acheminée via courriel toutes les semaines;
- **Avis de la Commission des transports** - Chaque semaine, recevez les avis de la Commission des transports du Québec.

Plusieurs événements

Profitez de nos activités annuelles durant lesquelles vous tisserez des liens d'affaires, assistez à des formations et des conférences spécifiques à votre industrie :

- Congrès (juin);
- Tournoi de golf (juin);
- Conseils provinciaux – 2 fois l'an, au printemps et à l'automne;
- Colloque des conducteurs – (avril);
- Bienvenue Québec (octobre).

Garantie d'exécution des contrats de transport scolaire

Assurance flotte

Vous pouvez bénéficier d'un programme d'assurances pour tous les véhicules qui sont la propriété de la compagnie.

Cautionnement d'exécution des contrats de transport avec une CIT, une OMIT, un CRT et une MRC à taux concurrentiel

Programme d'assurance collective pour leurs employés

Répondre aux besoins des entreprises membres en leur proposant des services de consultation de qualité en matière d'assurance collective ainsi qu'un programme d'assurance collective exclusif avec un assureur. Proposer des solutions novatrices permettant une meilleure couverture de risques et ce, au meilleur prix possible.

Mutuelle en santé et sécurité au travail

La Fédération des transporteurs par autobus aide ses membres dans leur gestion de SST en leur fournissant tous les services nécessaires (prévention, juridique, expertise médicale et suivi administratif).

Veille réglementaire et stratégique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le nouveau conseil d'administration est composé de 16 administrateurs provenant des deux défunctes associations.

Conseil exécutif

Président: Martin Paquette,
Autobus Robert Paquette & Fils inc

Vice-présidente: Louise Giroux,
Autobus Laval

Vice-président: Gaston Lemay,
Transport scolaire Émilie Lemay inc.

Trésorier: Réal Boissonneault,
Autocar Excellence

Secrétaire: Guy Sirois,
Groupe Gaudreault

Administrateurs

- Denis Andlauer, Keolis Canada
- François Barrette,
Les Autobus Maheux Itée
- Hugo Gilbert, Intercar
- Michel Larocque, Autobus Transco inc.
- Stéphane Lefebvre,
Groupe Autocar Jeannois
- Denis Paquette, Jos Paquette & Fils inc.
- Gilles Pomerleau,
Transport scolaire R.N. Itée
- Pierre Tourville, Autobus B. Dion
(Windsor) Itée
- Pierre Tremblay, Autobus Tremblay
& Paradis inc.
- Stéphane Tremblay, Le Groupe Transbus
- Caroline Vallée, Autocar Dostie

Comités sectoriels

Les membres du conseil d'administration siègeront sur divers comités :

- Comité d'audit;
- Comité d'assurance;
- Comité sécurité;
- Comité urbain et interurbain;
- Comité transport scolaire;
- Comité nolisé-touristique;
- Comité transport spécialisé (adapté, aéroportuaire, médical, abonnement) et collectif rural.

VOTRE PERMANENCE

Directeur général **Luc Lafrance**

Luc voit à la réalisation du plan d'action de la Fédération. Sa grande disponibilité lui permet d'entretenir les relations entre les membres et la permanence. Il s'assure que les services offerts répondent à leurs besoins. Il est le digne représentant de la Fédération auprès des partenaires gouvernementaux.

Adjointe à la direction générale **Madeleine Mailhot**

Derrière tout homme se cache une femme, dit l'adage. Rien de plus vrai pour Madeleine. Elle seconde le directeur général dans ses fonctions. Elle s'assure du suivi entre la direction générale et les membres du conseil d'administration. Elle est en charge de tous les dossiers relevant de l'organisation.

Conseillère juridique et aux entreprises **Geneviève Frenette**

Maître Frenette représente le volet juridique de la Fédération. Elle conseille et informe les membres relativement au droit du transport applicable au Québec.

Conseiller en relations de travail et ressources humaines **Yves Brassard**

Yves est votre expert en relations de travail. Il informe, conseille et représente les membres concernant toute question ou tout litige reliés aux relations du travail et à la gestion des ressources humaines. Yves agit à titre de porte-parole patronal lors de négociations de conventions collectives.

Coordonnatrice aux événements **Diane Villeneuve**

Diane prend en charge vos événements. Qu'il s'agisse du congrès, du tournoi de golf ou de Bienvenue Québec, elle fait en sorte que tout soit réglé au quart de tour au bénéfice des participants et des membres.

Coordonnatrice au développement et à la promotion **Karine Parent**

Le tourisme de groupe et Karine forme un ensemble. Elle a pour tâche de promouvoir le transport collectif et de valoriser le voyage de groupe. Elle contribuera également à la mise en œuvre de la campagne de sécurité en transport scolaire.

Gestionnaire des réclamations **Mylène Bouchard**

Vous êtes membres de la Mutuelle? Mylène est votre personne ressource en cas de lésions professionnelles. Elle est en charge de la gestion et du suivi de votre dossier. Elle vous supporte et vous conseille à chaque étape du dossier de lésion en regard de la Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles.

Coordonnatrice adjointe aux événements **Marie-Claude Carrier**

Marie-Claude assiste Diane dans l'organisation des événements de la Fédération. Parfaitement bilingue, elle voit notamment à ce que les délégués, participant à Bienvenue Québec, ne manquent de rien.

Graphiste **Marie-Claude Bélanger**

Communiquer est un art. Marie-Claude conçoit et réalise tous les concepts graphiques dédiés aux communications de la Fédération.

Coordonnatrice à la comptabilité et à l'administration **Céline Mercier**

Débit, crédit, facturation, cotisation, comptes payables, amortissement, états financiers, sont des termes faisant partie du quotidien de Céline. Elle administre les affaires courantes de la Fédération.

Coordonnatrice de la Mutuelle de prévention, responsable de la comptabilité, de la fiducie et de la cotisation **Sophie Guay**

Les chiffres n'ont aucun secret pour Sophie, 25 années de vie associative à son actif, elle en connaît les rouages. Sophie est responsable de la Mutuelle de prévention de la Fédération et voit au bon fonctionnement de la fiducie.

Adjointe administrative **Sylvie Thibault**

Un mot pour résumer la fonction de Sylvie: multitâches. La voix d'accueil du système téléphonique de la Fédération en passant par la facturation, les dépôts, les émissions de chèques et toute autre tâche connexe. Sylvie est sans aucun doute la femme à tout faire de la Fédération.

Adjointe administrative **Nathalie Fournier**

Nathalie assiste Diane dans l'organisation de vos événements dont Bienvenue Québec. Elle s'occupe également de toutes les mises à jour des bases de données et d'envoi massif.

Adjointe aux relations de travail et services aux membres **Mireille Bélanger**

Mireille supporte Yves au quotidien. Elle garde à jour les bases de données des conventions collectives, des jurisprudences et des membres. Mireille représente la mémoire collective de la Fédération en transport scolaire depuis 25 ans... vous avez égaré votre numéro de membre? Mireille vous le rappellera en un clin d'œil.

Directeur des communications et des affaires publiques **Martin Bureau**

Martin voit au rayonnement de la Fédération. Il pense, élabore et rédige des stratégies de communication afin de promouvoir et mettre en valeur tous les secteurs d'activités de la Fédération.



Retour sur le Conseil provincial

« Les 25 et 26 avril dernier, s'est tenu le **1^{er} conseil provincial** de la Fédération des transporteurs par autobus. »

Lors de cette rencontre, les participants ont eu l'occasion de découvrir l'identité de la nouvelle organisation née de la fusion de l'APAQ et de l'ATEQ. La Fédération des transporteurs par autobus est, depuis ce jour, officiellement lancée. Les gens présents ont fait connaissance avec le nouveau conseil d'administration ainsi que les permanents qui œuvreront à la nouvelle Fédération.

Il y avait également à cette première journée, une présentation sur le Programme nord-américain de la gestion de la fatigue (PNAGF) donnée par madame Marie-Andrée Bédard de la SAAQ. Il a été question notamment du bilan routier et des principales causes d'accidents, dont la fatigue. Madame Bédard a présenté les formations mises à la disposition des entreprises. Pour ceux et celle qui désirent obtenir plus d'informations sur le PNAGF et les formations offertes, consultez les sites suivants : www.pnagf.com ou www.saaq.gouv.qc.ca/fatigue.

Autre sujet fort intéressant discuté lors du conseil provincial est le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). M. Carol Fréchette du Groupe Conseil Giguère et Fréchette, est venu présenter les détails de ce régime auquel les entreprises du Québec seront, selon leur taille, obligées d'offrir à leurs employés.

Au lendemain de cette première journée, M. Yves Brassard, conseiller en relations de travail, a présenté à l'auditoire une sentence arbitrale de grief intitulée *le taux de salaire d'un chauffeur occasionnel doit être établi sur la base des mêmes critères que ceux applicables aux chauffeurs réguliers*. Au terme de sa présentation, quatre recommandations ont été soumises :

1. De négocier avec le syndicat un amendement à votre convention collective actuelle;
2. Si vous êtes en période de renouvellement de votre convention collective, prévoir des modifications à votre structure salariale en conséquence;
3. Si un grief a été déposé par le syndicat à ce sujet, négocier un règlement à l'amiable;
4. Comme quatrième et dernière solution, vous pouvez soumettre le grief devant un arbitre et courir la chance d'avoir une décision contraire à celle rendue par M^e Diane Veilleux le 22 novembre 2013. Par contre, cette solution apparaît risquée et comporte de faibles chances de succès.

M. Luc Lafrance a ensuite présenté le bilan de la Fondation de l'ATEQ. Le souper-bénéfice qui s'est tenu le 22 février dernier, où les convives ont assisté au spectacle de Rock Story la Suite, a permis d'amasser la somme de 17 000 \$. M. Lafrance a profité de l'occasion pour remercier les membres et les partenaires qui ont contribué au succès de cette soirée.

M. Martin Bureau a dressé le bilan de la 26^e campagne de sécurité en transport scolaire. Il a fait état de la couverture médiatique et des retombées engendrées par la campagne 2014.

Enfin, la journée s'est conclue avec le résumé des dossiers politiques en cours et à venir et par une table ronde animée par le premier président de la Fédération, M. Martin Paquette. Cette dernière activité avait pour but de connaître les attentes des membres envers la Fédération.



Mais est-ce un canard ?

M^e Stéphane Lamarre, Cain Lamarre Casgrain Wells



C'est avec un grand plaisir que je prépare le présent article dans le cadre de la première publication du « Transporteur, le magazine de la Fédération des transporteurs par autobus ».

Si les membres de l'Association du transport écolier du Québec et ceux de l'Association des propriétaires d'autobus du Québec ont décidé d'unir leurs forces et leurs ressources afin de mieux se préparer aux défis de l'avenir, il n'en demeure pas moins que, toute neuve qu'elle soit, la Fédération des transporteurs par autobus, continuera à faire face à certains défis qui existaient avant la fusion de ces deux organisations.

Il en est un parmi ceux-ci qui revient de façon épisodique depuis fort longtemps et qui se profile de nouveau à l'horizon dans le contexte des restrictions budgétaires annoncées dans le monde de l'éducation et j'ai nommé le « transport intégré ».

La notion de « transport intégré » est importante en ce qu'elle permet à un organisme public de transport en commun, **dans certaines circonstances bien précises**, d'offrir des services de transport scolaire avec des « autobus urbains » usuels, donc, sans qu'il ne soit nécessaire que ceux-ci ne soient équipés de feux intermittents et que soit apposée sur ceux-ci l'inscription « écoliers »¹.

La possibilité d'utiliser des « autobus urbains » usuels provient de l'article 1 du *Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves*, lequel se lit comme suit :

¹Article 3 du *Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves, RRQ, chapitre T-12, r. 17.*

²Il existe bien un jugement de la Cour supérieure du Québec du 3 avril 1997 qui est venu donner une certaine interprétation de ce que constituerait du « transport intégré ». Cette décision ne règle toutefois pas la question puisqu'elle se rattache à un contexte factuel qui lui est propre.

«Le transport des élèves visé aux articles 229, 454 et 461 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2), s'il n'est pas intégré au service de transport en commun d'un titulaire de permis de transport urbain au sens de l'article 22 du Règlement sur le transport par autobus (chapitre T-12, r. 16) ou d'un organisme public de transport en commun, doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus d'écoliers ou d'un véhicule affecté au transport des élèves.»

La question qui se pose, une fois cet énoncé général fait, est de savoir ce qui constitue ce qu'il est convenu d'appeler du « transport intégré » considérant que cette expression n'est pas définie par la législation et la réglementation applicables².

Le premier élément de réponse à cette question nous provient du texte de l'article 1 précité.

Ainsi, la rédaction de cet article nous semble démontrer qu'il y a une séquence, un ordre à respecter.

Par conséquent, c'est lorsque le transport des élèves est intégré au service de transport en commun qu'un organisme public de transport en commun peut utiliser des « autobus urbains » usuels pour offrir des services de transport scolaire. ►

GUY BERGERON & ASSOCIÉS

UNE DIVISION DE PRATTE MORRISSETTE INC.
2954, boul. Laurier, bureau 440, Québec (Québec) G1V 4T2
T: 418.658.8771 F: 418.622.8850 1.888.879.7777
prattemorrisette.ca

NOUS SOMMES FIERS D'AVOIR EU LE PRIVILÈGE D'ENTREtenir UN PARTENARIAT AVEC L'ATEQ AU COURS DES 30 DERNIÈRES ANNÉES.

CE GAGE DE CONFIANCE NOUS STIMULE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE NOTRE MISSION AUPRÈS DES MEMBRES DE LA NOUVELLE **FÉDÉRATION DES TRANSPORTEURS PAR AUTOBUS.**

EXÉCUTER LES MANDATS QUE VOUS NOUS CONFIEZ AVEC DILIGENCE, PROFESSIONNALISME ET INTÉGRITÉ, VOILÀ NOTRE ENGAGEMENT !

PRATTE



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
S.E.N.C.R.L. / AVOCATS

Me François Rouette | Me Stéphane Lamarre | Me Benoît Groleau

514 393-4580 | 418 522-4580 | clcw.ca

MONTRÉAL QUÉBEC SAGUENAY SHERBROOKE DRUMMONDVILLE RIMOUSKI ROUYN-NORANDA SAINT-GEORGES VAL-D'OR ALMA SEPT-ÎLES RIVIÈRE-DU-LOUP AMOS SAINT-FÉLICIEN ROBERVAL PLESSISVILLE AMQUI

Cette prémisse sous-entend donc que les services de transport en commun existent avant que n'y soient intégrés des élèves.

Ainsi, pour pouvoir qualifier un transport d'élèves d'« intégré », c'est le transport des élèves qui doit être intégré au service de transport en commun offert au public en général et non pas les usagers du transport en commun qui peuvent être intégrés, ne serait-ce que de façon purement théorique, au transport des élèves.

En d'autres mots, du « transport intégré », c'est lorsque des élèves montent à bord d'un circuit régulier qui existe déjà.

Prétendre autre chose signifierait que tout transport d'élèves effectué par un organisme public de transport en commun constitue du « transport intégré ».

Or, une telle interprétation signifierait que le législateur a parlé pour ne rien dire, ce qui va à l'encontre des principes d'interprétation reconnus.

En conséquence, nous croyons que ne pourrait être considéré comme étant du « transport intégré », un service de transport par autobus offert par un organisme public de transport en commun lorsque :

- les parcours sont dessinés avant chaque année scolaire par l'organisme public de transport en commun, suite à la communication d'une liste d'élèves par la commission scolaire;
- l'organisme public de transport en commun fait une distinction entre ses circuits réguliers et ses circuits scolaires;
- les circuits scolaires ne sont offerts qu'en fonction du calendrier scolaire et de l'horaire des classes (il n'y a pas de service durant l'été, les journées pédagogiques et les fins de semaine, ni entre l'heure de la rentrée du matin et de la sortie du soir);
- les circuits scolaires se terminent à l'école le matin et en repartent le soir, de sorte que ceux-ci sont linéaires par opposition aux circuits réguliers qui, eux, sont circulaires puisqu'ils font un aller-retour;

Évidemment, ce ne sont là que quelques indices à considérer. Chaque cas est un cas d'espèce qui doit être considéré à son mérite.

Dès lors, il serait pour le moins hasardeux de pouvoir prétendre fournir une liste exhaustive des éléments permettant de conclure ce qu'est ou ce que n'est pas du « transport intégré ».

Il faut donc s'en remettre à la trame factuelle propre à chaque situation pour procéder à une analyse.

À cet égard, je me permets de souligner que ce qui importe pour déterminer si oui ou non on est en face de « transport intégré », c'est la réalité opérationnelle et non pas le vocable utilisé.

Ainsi, pour reprendre une image connue, si ça marche comme un canard, si cela a des plumes comme un canard, si ça cancanne comme un canard, alors c'est un canard malgré que l'on ait indiqué et que l'on tente de vous faire croire que c'est une gazelle.

Le « transport intégré » constitue **UNE EXCEPTION** au transport scolaire usuel et, tel que ci-devant indiqué, nécessite le respect d'une séquence.

Il ne suffit pas pour une commission scolaire ou un organisme public de transport en commun de déclarer que « c'est du transport intégré » pour que ce soit le cas.

Les autorités du ministère des Transports du Québec et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devraient prendre le temps de rappeler aux divers organismes publics de transport en commun et aux diverses commissions scolaires quelle était l'intention du législateur lorsqu'il a fait référence au « transport intégré ».

Et en terminant, au-delà de la stricte question du « transport intégré », nos élus devraient, à l'heure où une grande réflexion s'amorce au regard des finances publiques, se questionner à savoir si le recours au « transport intégré », pour peu que cela en soit vraiment, constitue une économie pour l'état québécois ou si cela en est potentiellement une uniquement pour la commission scolaire qui y a recours, parce qu'en bout de piste, la facture finale est assumée par une seule et même masse de contribuables.

Mais bon, je m'égarais ici dans un commentaire éditorial.

Il n'en demeure pas moins qu'à l'heure où la Fédération des transporteurs par autobus regarde l'avenir avec optimisme, la notion de ce qui constitue du « transport intégré » doit être cernée une fois pour toutes afin qu'elle cesse d'être une source de confusion et de litige.





Quoi faire en cas d'accident?

Par Denis Gervais, PAA , C. d'A. Ass., Guy Bergeron et associés

On ne peut éviter tous les accidents, autant savoir quoi faire lorsque ça survient. Vos conducteurs devraient être au courant d'un plan général d'intervention en situation d'urgence et un petit rappel pourrait s'avérer une bonne idée. Les procédures suivantes peuvent être complémentaires à celles déjà mises en place dans votre entreprise.

- Vérifiez si vos passagers ou vous-même avez des blessures. Si nécessaire, demandez de l'aide d'urgence.
 - Si possible, déplacez votre véhicule vers un endroit sécuritaire et tenez-vous à l'écart de la circulation.
 - Utilisez le formulaire « Constat amiable d'accident automobile » qui devrait se trouver dans chaque véhicule, sinon contactez votre courtier pour en obtenir. Complétez-le **avec attention**. Plus l'information sera précise et adéquate, plus il sera facile de vous rappeler les détails pertinents de l'accident lors de l'enquête de l'assureur.
 - Prenez note des informations concernant l'autre véhicule :
 - le nom, l'adresse du propriétaire de l'autre véhicule si ce n'est pas le même que le conducteur;
 - le nom, l'adresse, le numéro de permis de conduire et le numéro de téléphone de l'autre conducteur;
 - le numéro de plaque d'immatriculation, la marque, le modèle, l'année et le numéro de série du véhicule;
 - le nom de la compagnie d'assurance, le numéro de police d'assurance et la date d'échéance.
 - Prenez note des informations concernant les témoins :
 - le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de tous les témoins.
- Dans tous les cas, faites un dessin de la scène de l'accident. Notez tous les détails comme le sens dans lequel roulaient les véhicules, la vitesse évaluée, les conditions de la route et du climat. Il est peut-être possible de prendre des photos. S'il y a un rapport de police :
- **Assurez-vous d'être entièrement en accord avec l'information qu'il contient.** N'hésitez pas à demander des précisions ou d'ajouter les éléments manquants au besoin. C'est votre assureur qui aura la tâche de déterminer votre part de responsabilité dans l'accident et non la police. Pour le faire, il se basera sur la Convention d'indemnisation directe où la majorité des scénarios d'accidents sont illustrés. Il est souvent trop tard pour faire changer le rapport de police, après coup, lorsque l'assureur en obtient une copie et que vous réalisez qu'il n'est pas conforme.
 - Faites-vous confirmer le numéro de rapport de police.

- **Rapporter ou non un accident?**

- Votre assureur doit être informé de chacun des accidents dans lesquels vous êtes impliqué, que vous fassiez une réclamation ou non. Sachez que le sinistre, même si vous ne le déclarez pas, peut être inscrit à votre dossier au Fichier central des sinistres automobiles si l'autre automobiliste impliqué dans l'accident le déclare à son assureur. La version inscrite à votre dossier ne serait alors que celle rapportée par l'assureur de l'autre automobiliste impliqué dans l'accident.
- Mieux vaut déclarer l'accident vous-même à votre assureur; vous pourrez alors donner votre version des faits à votre assureur qui sera en mesure de déterminer votre niveau de responsabilité dans l'accident.

De plus, dans le cas où vous n'êtes pas responsable de l'accident, votre assureur vous indemniserait sans que vous n'ayez à payer de franchise à moins que vous ayez opté pour une franchise au Chapitre A. Par contre, si vous êtes responsable de l'accident, l'assureur ne vous indemniserait que si vous avez acheté la protection collision au Chapitre B de votre contrat. Vous devriez alors assumer la franchise indiquée à votre contrat.

Communiquez avec votre courtier ou votre assureur dans les meilleurs délais pour rapporter votre réclamation. En cas d'urgence survenant en dehors des heures d'affaires, veuillez communiquer avec votre assureur au numéro de téléphone indiqué sur vos certificats d'assurance automobile (« cartes roses »).

Bonne route!

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

QUÉBEC
MONTRÉAL
LÉVIS
LONGUEUIL
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
LAVAL

PARCE
QUE NOTRE
TRAVAIL EST
MENÉ DE MAINS
DE MAÎTRES...

**ÇA FAIT TOUTE LA
DIFFÉRENCE !**

Une approche multidisciplinaire nous permet d'offrir
les services les plus complets aux transporteurs.

POUR EN SAVOIR PLUS,
COMMUNIQUEZ AVEC Me SERGE BOUCHARD
sbouchard@morencyavocats.com
418 651-9900
514 845-3533
MORENCYAVOCATS.COM

SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK

in f t in

2014 BIENVENUE QUÉBEC

28-29-30
OCTOBRE
2014

Centre des congrès de Québec

Bienvenue Québec, ***l'unique bourse*** touristique québécoise.



Bienvenue Québec c'est:

- La plus grande bourse touristique de l'est du Canada depuis 1989;
- Plus de 100 agences de voyages, voyagistes et réceptifs;
- 300 fournisseurs du Québec et de l'est du Canada;
- Rencontres d'affaires efficaces de 8 minutes;
- Études de marché en temps réel et en face à face;
- Un ensemble d'activités de réseautage et de formation, incluant tables rondes, panels sur les marchés touristiques et séminaires.

***Bienvenue Québec contribue
à la promotion et au développement
du tourisme de groupe au Québec.***

© JF Bergeron Enviro Foto

Pour plus d'information, communiquez avec Marie-Claude Carrier
au 418 476-8181 #216 ou par courriel à mccarrier@federationautobus.com



Les Prix François-Maurais 2014

Le samedi 28 juin 2014, la Fédération des transporteurs par autobus décernera, dans le cadre de son congrès annuel, les Prix François-Maurais aux transporteurs scolaires s'étant distingués de façon particulière lors de la 26^e campagne de sécurité en transport scolaire. Cette campagne de sensibilisation s'est tenue du 3 au 14 février 2014 sur le thème **M'as-tu vu ?**

Les membres du jury formé pour l'occasion ont évalué toutes les candidatures reçues pour l'obtention de ces prix et se sont dits fort impressionnés par la qualité, la pertinence et l'intérêt des dossiers soumis. D'ici à ce que les noms des lauréats soient dévoilés, la Fédération tient à remercier tous les transporteurs et groupes de transporteurs qui ont présenté une candidature dans les catégories :

- Meilleure Campagne
- Meilleure Activité de la Campagne de sécurité.

La remise des Prix François-Maurais est rendue possible grâce à l'appui du courtier d'assurance Guy Bergeron & Associés. Rappelons que les Prix François-Maurais ont été créés à la mémoire de cet administrateur de l'ATEQ ayant perdu la vie lors d'un accident de la route en revenant d'une réunion de l'Association.

Candidatures pour la « Meilleure campagne de sécurité »

- Groupe Transport E. Verrault Itée
- Transport Joseph Dugas et Fils inc.

Candidatures pour la « Meilleure activité de la campagne »

Autobus Dolbeau-Mistassini

- Conducteur en herbe

Transport Joseph Dugas et Fils inc.

- Kiosques centres commerciaux

Groupe Interbus

- Volet légal pour conducteurs

Groupe Interbus

- Barrages routiers

Groupe Interbus

- Présence Bubu aréna



VOTRE GUICHET UNIQUE RÉGIME MULTI-EMPLOYEURS—ASSURANCE COLLECTIVE

Quels sont les objectifs d'un tel programme

- Offrir plus de flexibilité
- Faciliter le recrutement et la rétention du personnel
- Permettre aux petites entreprises d'accéder aux produits et services généralement offerts aux grandes

Quels sont les avantages que vous en retirerez

- Prix compétitifs
- Économie d'échelle, pouvoir de négociation
- Administration simple
- Montants élevés sans preuve de santé
- Guichet unique de ressources en avantages sociaux

Communiquez avec nous pour plus d'informations

Monsieur Yves Couture B.A.A. (poste 32)
Groupe Conseil Giguère et Fréchette
☎ 418-683-6605 - 1-888-686-3264
ycouture@gcgf.qc.ca - www.gcgf.qc.ca





Nouvelles européennes

Article parue dans Transport scolaire Numéro 185 – avril 2014

Billet – La fin d’un monde immuable

Décidément ce début d’année 2014 n’est pas banal ! Et les vérités les mieux établies vacillent sur leur base.

D'abord au États-Unis, en février 2014, l'association nationale des directeurs des services de transport scolaire (NASDPTS)* recommande l'installation et le port de la ceinture de sécurité « trois points » dans tous les « school bus » américains. L'annonce a fait l'effet d'une bombe dans le microcosme du transport scolaire. Une telle recommandation (d'ores et déjà appuyée par le gouvernement fédéral) induira forcément des conséquences et une remise en cause progressive du « compartimentage » - dossier de siège augmenté en hauteur, espace réduit vis-à-vis du siège de devant, barres d'acier quadrillant les vitres-, considéré pendant des décennies comme l'alpha et l'omega de la sécurité des passagers scolaires outre-Atlantique.

Au Canada, le 1^{er} avril 2014, l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ) et l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ) ont fusionné en une seule structure, permettant selon ses promoteurs d'être plus cohérent et plus fort face aux défis qui [nous] attendent dans les prochaines années. Cette

nouvelle association rassemblera donc le transport écolier, commercial, urbain, interurbain et spécialisé.

C'est en fait tout le système du transport scolaire outre-Atlantique qui se trouve confronté aux difficultés budgétaires des donneurs d'ordre. La spécificité scolaire est de plus en plus fragile. Les États américains ou les commissions scolaires canadiennes ont commencé par resserrer les règles de subventionnement (notamment les seuils kilométriques) puis ont fait face à des « coupures » budgétaires sèches de l'État fédéral en supprimant des centaines de services. Les professionnels et organisateurs souhaitent donc désormais peu ou prou trouver des synergies entre deux systèmes -transport scolaire versus transport public (mass transit)- qui, jusque-là, étaient étanches l'un l'autre.

C'est indirectement à cette aune qu'il faut comprendre les implications, en France, du discours du Premier ministre ce 8 avril 2014. Les difficultés financières sont d'une telle ampleur que le gouvernement est, semble-t-il, décidé à remettre en cause ce que beaucoup dénomment le « mille-feuille » territorial. Outre la réduction

de moitié du nombre de régions en 2017, les Conseils départementaux seraient supprimés à l'horizon 2021. En matière de transport scolaire, c'est une architecture organisationnelle de plus de trente années qui serait rayée d'un trait. Ce serait en fait un vrai tremblement de terre. Nul doute que la mesure n'est pas encore votée et que de nombreuses controverses ne manqueront pas de fleurir dans les prochains mois. Dans un monde où la crise économique et budgétaire mondiale façonne les politiques de nos États, une seule certitude demeure. Quel que soit le niveau de décentralisation, de part et d'autre de l'Atlantique, il sera toujours nécessaire d'organiser le transport des élèves de leur domicile à leur établissement scolaire. C'est certain... mais jusqu'à quand?!...

*La « National Association of State Directors of Pupil Transportation Services (NASDPTS) », créée en 1968, regroupe les responsables du transport scolaire des 50 États.



La sécurité des écoliers, c'est un enjeu qui nous transporte.

Chez Intact Assurance, nous sommes fiers de faire un bout de chemin avec l'ATEQ et ses membres pour promouvoir la sécurité des écoliers utilisant le transport scolaire. Car, selon nous, l'assurance s'intéresse d'abord aux personnes, tout spécialement à celles qui incarnent notre avenir.

intactassurance.com

AUTO • HABITATION • ENTREPRISES



Repartez du bon pied.

Blue Bird
VISION
2015



GIRARDIN



www.girardinbluebird.com